



APPEL À PROJET



PRIX RÉGIONAL SAINTE-CROIX BIODIVERSITÉ 2020

Encourageons et récompensons
les protecteurs de la Nature.



**PRIX RÉGIONAL
AGRICULTURE
ET BIODIVERSITÉ**



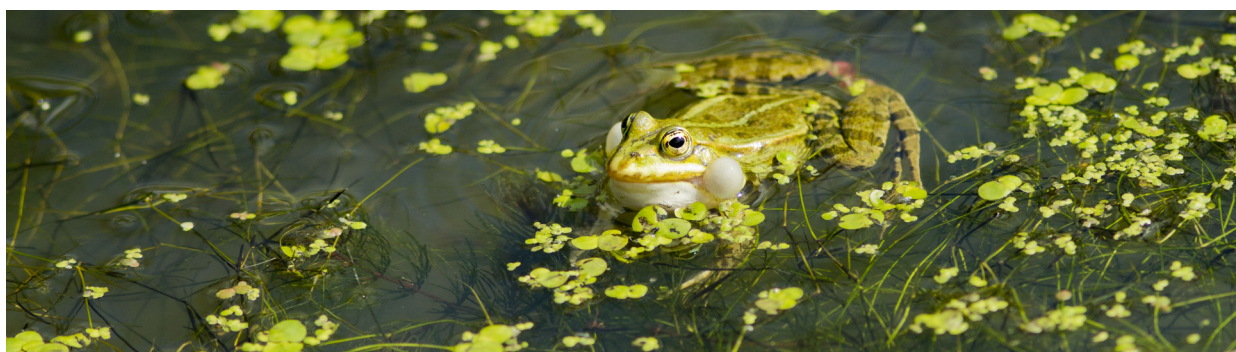
**PRIX RÉGIONAL
DES INITIATIVES
ASSOCIATIVES**



**PRIX RÉGIONAL
DU JEUNE PUBLIC**

À l'occasion des Entretiens de la Biodiversité Grand Est 2020*, qui auront lieu du 21 au 24 mai 2020, **3 prix** seront remis par **Sainte-Croix Biodiversité**, le **samedi 23 mai 2020**, pour mettre en lumière une **initiative agricole, associative** et **scolaire** liée à la **protection de la nature** en Région Grand Est. Une dotation d'un montant de **10 000 €** sera répartie entre les trois lauréats.

** sous conditions et règlement*



VOS ACTIONS, NOTRE ENGAGEMENT

Les Prix Régionaux Sainte-Croix Biodiversité sont l'occasion pour Sainte-Croix Biodiversité de mettre en avant et soutenir 3 actions régionales pour la biodiversité.

Nous vous invitons à nous faire part de votre action en complétant ce dossier de candidature.

PRIX RÉGIONAL SAINTE-CROIX BIODIVERSITÉ 2020

Peuvent candidater les actions, et/ou projets concernant l'une des 3 catégories suivantes :



**AGRICULTURE
&
BIODIVERSITÉ**



**INITIATIVES
COLLECTIVES
&
BIODIVERSITÉ**



**JEUNESSE
&
BIODIVERSITÉ**



RENSEIGNEMENTS STRUCTURE

Nom de la structure / Raison sociale :

Nom du représentant :

Fonction :

Adresse :

.....

Code postal :

Ville :

Téléphone : / / / /.....

Portable : / / / /.....

Adresse email :

Site internet :

Réseaux sociaux : Facebook Twitter Instagram Autres :

Date création : / /.....

Nombre de bénévoles / adhérents / participants impliqués (rayez les mentions inutiles) :

Nombre de salariés impliqués :

Nombre d'élèves impliqués :



FINANCEMENT DE VOTRE PROJET

Quels partenaires et quels fonds avez-vous pu rassembler pour ce projet ?

Partenaires privés :

Partenaires publics :

Autres :

Comment la dotation sera-t-elle utilisée si vous êtes lauréat des Prix Régionaux Sainte-Croix Biodiversité ?

.....
.....
.....

Budget du projet :

Merci de joindre à votre candidature tout document (statuts, photos, dossier, articles de presse, etc.) ou tout renseignement permettant d'illustrer votre projet.



AUTRES

Comment avez-vous connu les Prix Régionaux Sainte-Croix Biodiversité 2020 ?

Parc Animalier de Sainte-Croix : site internet, Facebook, Instagram (rayez la-es mention-s inutile-s)

Région Grand Est Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud

Moselle Attractivité Institut Européen d'Écologie Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine

Parc Naturel Régional de Lorraine Parc Naturel Régional des Vosges du Nord

Programme MAN & Biosphère

Autres :



AGIR ENSEMBLE POUR LA NATURE

ENVOYEZ VOTRE CANDIDATURE

**Date limite de dépôt des dossier de candidature :
VENDREDI 29 MARS 2020**

Vous pouvez remettre le dossier de candidature en mains propres au Parc Animalier de Sainte-Croix ou l'expédier signé à l'adresse suivante :

SAINTE-CROIX BIODIVERSITÉ
Prix Régionaux Sainte-Croix Biodiversité
A l'attention de Tatiana BEUCHAT
Route de Sainte-Croix
57810 RHODES

Vous pouvez aussi envoyer votre candidature par mail à l'adresse :

entretienbiodiversitegrandest@gmail.com

J'ai pris connaissance et j'accepte le règlement fixé par Sainte-Croix Biodiversité dans le cadre des Prix Régionaux de la Biodiversité Grand Est 2020.

Fait à :

Le : / /.....

Signataire et fonction :

Représentant la structure :

Signature :

PRIX RÉGIONAUX SAINTE-CROIX BIODIVERSITÉ 2020



RÈGLEMENT

ARTICLE 1 - OBJET

Les Prix Régionaux Sainte-Croix Biodiversité (ci-après « PRSCB ») sont organisés par Sainte-Croix Biodiversité, Fonds de dotation du Parc Animalier de Sainte-Croix (ci-après « SCB » ou « le Fonds »). Peuvent y participer : les exploitants agricoles, les structures associatives, les structures scolaires de l'école primaire au lycée de la Région Grand Est, réalisant des actions / projets éligibles au PRSCB. Les prix attribués sont destinés à récompenser des initiatives ou des actions régionales en cours ou réalisés (avec projet de prolongement ou de continuité) qui concernent l'une des trois catégories ci-dessous : Agriculture & Biodiversité, Initiatives Collectives & Biodiversité et Jeunesse & Biodiversité.

ARTICLE 2 - CRITÈRE DE SÉLECTION

Pour être retenues, les initiatives présentées ne doivent pas être à l'état d'ébauche de projet.

ARTICLE 3 - DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont obtenus gratuitement sur demande au Parc Animalier de Sainte-Croix (ci-après « PASC »), sur le site internet du PASC ou par téléphone au 03 87 03 92 05 (coût d'un appel local) ou par correspondance à Sainte-Croix Biodiversité - Prix Régionaux Sainte-Croix Biodiversité - A l'attention de Tatiana BEUCHAT - Route de Sainte-Croix 57810 RHODES.

La participation aux Prix Régionaux Sainte-Croix Biodiversité 2020 est totalement gratuite et n'implique aucune obligation d'achat.

Les candidats pourront être amenés à compléter leur dossier au PASC ou expédier par courrier à Sainte-Croix Biodiversité - Prix Régionaux Sainte-Croix Biodiversité - A l'attention de Mme BEUCHAT - Route de Sainte-Croix 57810 RHODES. (Tout lauréat ne pourra concourir à nouveau avant une période de 4 ans.)

ARTICLE 4 - COMPOSITION ET DÉCISION DES JURYS

Les dossiers font l'objet d'une première sélection par les jurys de chaque prix. La composition des jurys peut être revue à chaque édition des PRSCB. La décision et les choix des lauréats appartiendront à la communauté Facebook du PASC, aux donateurs (parrains et mécènes) de SCB, aux membres de l'association du PASC nommés ci-après « le public ». Les projets présélectionnés seront soumis au vote du jury (modalités de vote à discrétion du jury et de Sainte-Croix Biodiversité avec implication du grand public à décider).

Les jurys sont souverains et leurs décisions discrétionnaires ; en conséquence, les candidats renoncent à toutes actions à l'encontre desdites décisions.

ARTICLE 5 - MONTANT DES PRIX

Il est attribué un prix par catégorie soit un prix « Agriculture & Biodiversité », un prix « Initiatives Collectives & Biodiversité » et un prix « Jeunesse & Public » donc au total trois prix remis. Une dotation d'un montant de 10 000€ (dix mille euros) sera répartie entre les trois lauréats et en fonction des projets (à discrétion du jury). Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre toute autre dotation. L'institution organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce des lots par le lauréat.

Les lauréats sont autorisés à se prévaloir librement du prix qui leur a été attribué pour promouvoir la notoriété de leur initiative.



Le versement des prix est effectué sur présentation de justificatifs (RIB ou autre document) dans un délai maximum d'un an à compter de la date d'attribution du prix et sous réserve que le projet de la participante soit réalisé ou en cours de réalisation.

ARTICLE 6 - DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidature sont à déposer ou à expédier au plus tard avant le 29 mars 2020, cachet de la poste faisant foi.

ARTICLE 7 - REMISE DES PRIX

La remise des prix se fera le samedi 23 mai 2020, et les lauréats s'engagent à être présents ou représentés lors de cette manifestation. Il peut leur être demandé de présenter leur action et de participer à la construction d'un dossier de presse, sans contrepartie financière ou rémunération à ce titre. (Un film ou un montage photo présentant le projet des lauréats peut être réalisé à la seule initiative du Fonds et à ses frais.)

ARTICLE 8 - COMMUNICATION DE PRESSE ET DIFFUSION DE L'INFORMATION

Les candidats garantissent l'exactitude des informations qu'ils fournissent et qu'ils devront éventuellement justifier à la demande des jurys.

L'organisation du PRSCB 2020 peut faire l'objet de la part du SCB et du PASC d'opération de communication multimédias, notamment en direction de la presse. Les lauréats autorisent Sainte-Croix Biodiversité à faire état en ces occasions de leurs actions et réalisations telles qu'elles sont décrites dans leur dossier. Les lauréats devront expressément faire part des documents ou informations dont ils souhaiteraient conserver la confidentialité.

Les lauréats autorisent Sainte-Croix Biodiversité à utiliser le nom, le projet, les visuels (films, photos...) et liens internet pour toutes communications internes et externes et ce pendant les 5 ans qui suivront l'attribution du Prix Régional Sainte-Croix Biodiversité.

ARTICLE 9 - PARTICIPATION

La participation au PRSCB 2020 implique pour tous les candidats, la prise de connaissance et le respect du présent règlement, en particulier l'acceptation des critères de sélection, tels qu'ils sont précisés à l'article 2 du présent règlement. Toute difficulté pouvant survenir sera tranchée par l'organisateur qui se réserve le droit d'écourter, proroger, modifier, reporter ou annuler l'opération si les circonstances l'exigent.

MENTIONS LÉGALES

Sainte-Croix Biodiversité - Fonds de dotation régi par la loi n°2008-776 du 4 août 2008. Siège social : Route de Sainte-Croix, 57810 RHODES.

SCB recueille des données à caractère personnel vous concernant et met en oeuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour s'assurer que les traitements de données à caractère personnel soient effectués conformément à la législation applicable. Les données sont destinées à SCB, responsable du traitement et on pour finalité la gestion des PRSCB et la promotion des initiatives agricoles, collectives et éducatives en faveur de la biodiversité.

Elles ont un caractère obligatoire et sont conservées 5 ans. A défaut votre dossier de candidature ne pourrait être traité. Conformément à la réglementation en matière de données à caractère personnel, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer à tout moment par courrier postal à « SAINTE-CROIX BIODIVERSITÉ - 57810 RHODES »

ou par courriel à : entretienbiodiversitegrandest@gmail.com

Les personnes concernées ont le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle en charge de la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. En France, l'autorité de contrôle est : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) 3 place de Fontenoy TSA 80715 75334 PARIS Cedex 07.